

Séance du conseil municipal du 12 septembre 2014

Le conseil municipal, convoqué le 08 septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire en date du **12 septembre 2014 à 20h00** dans la salle de séance de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, *Maire*, Dominique STOESSEL, Frédérique EBY et Françoise MAY, *adjoints*, Angélique LIDY, Joël KLEIBER, Serge STIMPFLING, Florence LAVAULT, Régine BADELET, Régis BRAND, Céline STEVANOVIC, Juan Carlos RODRIGUEZ et Isabelle REICHLIN, *conseillers municipaux*.

Absents excusés : Roland RICH qui donne procuration à Isabelle REICHLIN, Arnaud STOESSEL.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord de rajouter un point à l'ordre du jour. Après délibération, l'unanimité des conseillers acceptent d'inscrire un point supplémentaire.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVAULT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, elle est assistée par Karen LAMBOLEZ, secrétaire de mairie.

2) Approbation du dernier PV

Le procès verbal de la séance du 24 juin 2014 n'appelant aucune observation, il est signé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Convention avec la MJC

Monsieur le Maire informe les conseillers que, dans le cadre de ses activités de baby-gym, mini-gym et mini-cirque, la MJC a demandé à utiliser la salle d'évolution de l'école maternelle. Une convention a été signée en 2008, mais il faut modifier certains articles. Après délibération, l'unanimité des conseillers autorisent le Maire à signer la convention telle que présentée lors de la séance.

4) Régularisation comptable.

Le Maire fait savoir aux conseillers que lors de l'élaboration du budget primitif, une ligne comptable a été oubliée, entraînant un léger déséquilibre du budget.

Après délibération, l'unanimité des conseillers vote la décision modificative suivante :

DM n°2 : - débit du compte d'investissement 21568/041 : 500.-€
- Crédit du compte d'investissement 205 : 500.-€

5) Vote de crédits pour de nouveaux investissements

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il faudrait prévoir des crédits supplémentaires afin de pouvoir réaliser les investissements suivants : nouveau tracteur, balayeuse, tondeuse, mobilier pour le périscolaire, panneaux pour la déviation.

Après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident de recourir à ces achats et approuvent la décision modificative suivante :

DM n°3 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6419		+ 25 000.-€		
023	+25 000.-€			
021				+ 25 000.-€
205			+ 2000.-€	
2182			+ 41 000.-€	
2184			+ 2 600.-€	
2188			+ 8 500.-€	
2128			_ 29100.-€	
TOTAL	+ 25 000.-€	+ 25 000.-€	+ 25 000.-€	+ 25 000.-€

6) Concessions du cimetière et du columbarium

Dominique STOESSEL présente aux conseillers les tarifs applicables dans la commune en ce qui concerne le cimetière et le columbarium. Il les informe que de nouvelles colonnes pour le columbarium ont été commandées, elles seront installées prochainement.

Il propose de revoir les tarifs des concessions.

Après délibérations, les conseillers, à l'unanimité, décident d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2014, les tarifs suivants :

- 160.-€ le mètre linéaire pour les concessions du cimetière (le nouveau et l'ancien) pour 15 ans ;
- 500.-€ la petite colonne du columbarium pour 15 ans ;
- 700.-€ la grande colonne du columbarium pour 15 ans.

7) Modification du temps de travail d'un agent de la commune

Le Maire informe les conseillers qu'il a vu les 2 ATSEM au sujet de leur emploi du temps ; en effet, elles assurent également l'accueil à la garderie périscolaire le matin, à midi et le soir.

Il propose ainsi d'augmenter la durée du temps de travail de Madame Nathalie GRASSER, qui a émis un avis favorable à l'horaire proposé.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des conseillers décide d'augmenter la durée du temps de travail de Madame Nathalie GRASSER de 77,29% à 83,35% à compter du 1^{er} septembre 2014.

8) Renouvellement des baux de chasse : commission communale consultative de la chasse

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail de la chasse communale à compter du 1^{er} février 2015. En effet, les communes sont tenues de par les articles L429-2 et L429-7 du Code de l'Environnement de mettre en location de chasse le ban communal. Cette chasse est louée pour une durée de 9 ans par adjudication publique.

Le locataire en place (dans la commune, c'est l'Association de Chasse d'ASPACH, présidée par Monsieur Albert KEIFLIN) depuis 3 ans au moins bénéficie au terme du bail d'un droit de priorité de relocation.

Après avis consultatif de la commission communale consultative de la chasse, le bail peut être renouvelé au profit du locataire en place depuis 3 ans au moins par une convention de gré à gré conclue au plus tard 3 mois avant l'expiration du bail en cours, c'est-à-dire avant le 1^{er} novembre 2014. La mise en location peut également se faire par procédure d'appel d'offres ou d'adjudication.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement (article L429-13), il appartient dans un premier temps aux propriétaires de se prononcer sur l'affectation du produit de la chasse pendant la durée de la location. La décision d'abandonner à la commune le loyer de la chasse est prise expressément à la double majorité des 2/3 au moins des propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces chassables.

Le conseil doit ainsi instituer la **commission communale consultative de la chasse (4C)**: elle est composée de :

- Le Maire de la commune (Président)
- 2 conseillers au minimum
- 2 représentants des agriculteurs ou viticulteurs désignés par la Chambre d'Agriculture de région Alsace ;
- 1 représentant de la Fédération des Chasseurs du Haut-Rhin ;
- 1 représentant désigné par le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Sont également associés à titre permanent de conseil, un représentant des organismes suivants :

- 1 représentant de l'Office Nationale des Forêts pour les communes ayant des forêts soumises au régime forestier ;
- Le Président du Groupement d'intérêt Cynégétique ou son représentant ;
- Un représentant du Fonds Départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers ;
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ;
- La Direction Départementale des Territoires.

Après délibérations, sont désignés à l'unanimité Messieurs Serge STIMPFLING, Régis BRAND et Dominique STOESSEL.

9) Renouvellement des baux de chasse : commission communale de dévolution

Il revient également au conseil municipal d'instituer la **commission communale de dévolution**, qui est composée de :

- Le Maire ou son représentant ;
- Une commission déléguée du Conseil Municipal ;
- Le Trésorier de la commune ;

- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou de son représentant.

Après délibérations, sont désignés, à l'unanimité :

Titulaires : Messieurs Serge STIMPFLING, Joël KLEIBER et Carlos RODRIGUEZ

Suppléants : Mesdames Céline STEVANOVIC, Isabelle REICHLIN et Françoise MAY.

10) Document unique d'évaluation des risques professionnels

DÉLIBÉRATION POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 12 avril 2013,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de gestion du Haut-Rhin en date du 14 mars 2014 sur la démarche engagée,

Vu le programme d'actions du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

Le Conseil municipal d'ASPACH a décidé de s'engager dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et pour ce faire d'adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du document unique font partie des obligations réglementaires incombant à l'autorité territoriale en matière de santé et de sécurité au travail.

Cette étape est le point de départ d'une démarche globale de prévention des risques et permet de choisir des actions correctives et de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions adaptées.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction du document. Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin se chargera du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La réalisation de ce projet requiert du temps et la mobilisation de compétences. Pour le mener à bien, il convient d'y associer les agents, le/les assistants/conseillers de prévention, les partenaires sociaux (C.T.P.) ainsi qu'un représentant de l'autorité territoriale.

À ce titre, un partenariat peut être établi avec le Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels,
- veiller au transfert des compétences du prestataire DEKRA vers les services en interne dans le but d'être autonome.

L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier pourrait être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du F.N.P. À cet effet, le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin accompagne les collectivités/établissements publics dans le montage des dossiers de subvention.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- d'autoriser la sollicitation d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et son inscription budgétaire,
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

11) CCAS

Frédérique EBY informe les membres du conseil municipal que l'instauration d'un Centre Communal d'Action Sociale est obligatoire dans les communes.

ASPACH ne possédant pas de CCAS, elle propose d'en créer un. Ce dernier devra se réunir 4 fois par an. C'est un établissement public géré par un conseil d'administration dont le maire est le président de droit. Cet établissement gère son propre budget dont la principale ressource provient du versement d'une subvention par la commune.

Le conseil d'administration se compose de membres issus du conseil municipal et de membres extérieurs, issus prioritairement d'associations représentant la famille (l'UDAF a un siège de droit), le handicap, l'insertion et les personnes âgées. Les membres du conseil municipal et les membres extérieurs le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS.

La durée du mandat est identique à celui du conseil municipal. Le conseil d'administration élit en son sein un vice-président, qui en l'absence du maire présidera les séances.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le nombre de personnes qui devront y siéger, le minimum étant de 8 : 4 membres du conseil et 4 personnes venant de l'extérieur.

Après délibération, avec 2 abstentions et 12 voix pour, les membres du conseil décident de porter à 8 le nombre de membres du CCAS d'ASPACH.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les candidatures des personnes suivantes :

- Représentants du conseil municipal :
 - i. Frédérique EBY
 - ii. Angélique LIDY
 - iii. Dominique STOESSEL
 - iv. Céline STEVANOVIC
- Membres extérieurs :
 - i. Monsieur BIANCHI, représentant de l'UDAF
 - ii. Madame Nathalie NOEL, Mission Locale
 - iii. Madame LAMBERT, Mission Locale
 - iv. Madame Michèle LEDY, représentante des personnes âgées

Le Maire prendra un arrêté pour nommer les membres représentant les associations.

12) Convention GRDF

Dominique STOESSEL présente aux conseillers une convention que GRDF propose de signer avec la commune, pour la mise en place d'un récepteur pour les compteurs de gaz. Cela permettra aux personnes d'effectuer des « télé-relevages » de leur consommation. Il faudra choisir un site entre l'église, la mairie et le local des pompiers. La commune devra fournir une prise de courant de 220V.

Après délibération, avec 12 voix pour et 2 abstentions, les conseillers autorisent Dominique STOESSEL à signer la convention avec GRDF.

13) Demande de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention déposée par le Comité des Fêtes d'Aspach, association nouvellement constituée dans la commune. La Présidente, Madame Frédérique EBY, la trésorière, Madame Angélique LIDY et Madame Régine BADELET, membres de l'association, quittent la salle de séance durant les débats.

Après délibération, l'unanimité des membres présents, soient 11 voix pour, décident de verser au Comité des Fêtes d'Aspach une subvention de 400.-€.

Le Maire présente ensuite une demande de subvention de l'école privée Jean XXIII pour une classe de découverte à laquelle une collégienne d'Aspach va participer. Après délibération, avec 2 abstentions et 12 voix contre, la demande est rejetée. Aucune subvention ne sera versée pour les élèves du collège ou du lycée.

14) Plan de désherbage/gestion différenciée

Françoise MAY rappelle aux conseillers la différence entre les 2 études découlant de la décision de la commune de participer à l'action « zéro pesticide » :

Plan de désherbage communal : 4 500.-€ HT (900 euros HT à notre charge environ)

Réunion avant-projet.

Classement des surfaces suivant le risque de transfert des produits vers l'eau.

Audit de pratiques actuelles axées sur les zones désherbées (voirie, trottoirs).

Définition des objectifs d'entretien avec les élus et les agents.

Actions de communication.

Conseils au sujet des méthodes de désherbage pour un entretien approprié.

Bilan de mise en œuvre un an plus tard.

Plan de gestion différenciée : 6 075.-€HT (1 215 euros HT à notre charge)

Réunion avant-projet avec réflexion/ prise de conscience du besoin vital pour l'homme de retrouver la nature, réflexion sur les priorités en matière de gestion des espaces verts (sensibilité écologique /biodiversité), difficultés budgétaires, main d'œuvre.

Prise en compte de tous les paramètres : espaces naturels, jardinières, biodiversité, économie d'eau, techniques alternatives. Objectif : aller vers moins d'entretien et plus de nature à condition de répondre à « la bonne plante pour le bon milieu ».

Actions de communication.

Classement par zones (*principe : ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins*).

Zones horticoles (étude sur arrosage, fertilisation, désherbage, tonte régulière).

Zones intermédiaires (entretien moins régulier, tolérance de la végétation spontanée).

Zones naturelles (chemins, zones enherbées).

Réalisation du cahier des charges et propositions d'entretien adaptées.

Suivi des préconisations du plan.

Bilan annuel.

Après délibération, l'unanimité des conseillers décide d'opter pour le plan de gestion différenciée.

15) Motion de soutien à la Brigade Verte

Monsieur le Maire propose aux conseillers de prendre une motion de soutien en faveur de la Brigade Verte, vouée à disparaître ; après délibération, les conseillers, à l'unanimité, décident d'approuver la motion suivante :

Nous, les élus de la commune d'ASPACH, commune membre du Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin, suite à la réunion du comité syndical du 24 juin 2014 à REGUISHEIM, conscients des exigences inhérentes aux différents pouvoirs de police du Maire et soucieux du devenir de la Brigade Verte mis en danger par la proposition de loi des sénateurs François PILLET et René VANDIERENDONCK, adoptée au sénat en première lecture le 16 juin 2014,

Réaffirmons solennellement, à l'unanimité, à l'heure des nombreuses réformes institutionnelles :

- notre indéfectible attachement à cette police de proximité dont le fonctionnement a fait ses preuves depuis 25 ans par sa capacité d'adaptation aux diverses missions confiées et par sa disponibilité au service des élus et de la population des 314 communes haut-rhinoises qu'elle sert ;
- Notre volonté de pérenniser la BRIGADE VERTE afin de mettre en avant un service public de qualité, précurseur dans la mutualisation de ses matériels et de ses effectifs, modèle d'une généralisation à l'ensemble du territoire national.

16) Compte-rendu des commissions communales

Le Maire remercie les membres des différentes commissions pour leur engagement ; il leur propose de diffuser le compte-rendu de leur réunion à tous les conseillers, afin que ces derniers puissent en prendre connaissance avant la séance du conseil. Il donne ensuite la parole aux présidents des commissions qui font un rapide bilan des dernières réunions.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY informe les conseillers que tous les produits polluants ont été évacués dans le cadre de la démarche « zéro pesticide ». La remise des distinctions aura lieu le 22 octobre prochain, la commune saura à ce moment là si elle pourra bénéficier d'une ou plusieurs libellule(s).

L'audit réalisé par la FREDON a eu lieu le 9 septembre dernier en présence des 2 ouvriers communaux ; la restitution aura lieu le 30 octobre 2014.

Madame MAY fait également savoir qu'un classeur a été élaboré pour les agents communaux afin de les sensibiliser à la problématique des plantes invasives (renouée du Japon, ambrosie, berce du Caucase, balsamine géante). La balsamine est présente dans certains fossés communaux aspachois

et a été fauchée. L'ambrosie est une plante provoquant des allergies respiratoires sévères, elle nécessite un arrachage systématique (arrêté préfectoral) et une déclaration auprès de l'Agence Régionale de la Santé, elle doit donc être connue.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL informe les conseillers que le prochain « Tout Aspach » sera distribué fin septembre.

Commission social, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Frédérique EBY informe les conseillers que la cérémonie de remise des prix des maisons fleuries aura lieu le jeudi 18 septembre à la salle polyvalente d'ASPACH. La préparation de la salle est prévue à 13h30, les conseillers disponibles sont les bienvenus.

Le repas de Noël des personnes âgées est prévu le dimanche 14 décembre 2014.

Un travail a démarré sur la commémoration de l'évacuation d'Aspach le 15 décembre 1915. Les enfants de l'école y participeront.

Commission sécurité : elle va se réunir très bientôt.

Commission technique : Dominique STOESSEL fait savoir aux conseillers que les travaux ont été réalisés dans la rue de la Libération. La pose des nouvelles colonnes du columbarium sera réalisée le 15 septembre prochain.

Une étude concernant la réfection de la rue de Walheim va débuter très bientôt.

Des devis seront demandés afin de réfléchir à la réhabilitation du club house.

Il faudra également étudier les problèmes d'accessibilité (une étude a été réalisée sous couvert de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH).

Monsieur STOESSEL informe ensuite les conseillers que 2 coussins berlinois ont été commandés ; leur emplacement sera défini plus tard.

Il y a problème de circulation devant l'école, les parents qui déposent leurs enfants roulent souvent très vite.

17) Compte-rendu des organismes intercommunaux

SIAEP : il faudra approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau ; il sera envoyé à tous les conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance et l'approuver lors de la prochaine séance.

SIASA : Isabelle REICHLIN, vice-présidente, informe les conseillers qu'un avenant devra être signé concernant la réhabilitation du COSEC ; le permis a été déposé. Les travaux devraient débuter en avril 2015.

SMS : Florence LAVAULT fait le compte-rendu de la réunion sur le SCOT, dans laquelle il a été question du projet d'aménagement et de développement durable. Les maires craignent que des restrictions les empêchent d'urbaniser librement leurs communes.

Le Pays du Sundgau va organiser des actions sur différents thèmes.

Monsieur le Maire a participé, dans le cadre de la ComCom, à la Commission technique : si la commune a un projet de réfection de voirie, il faudra en informer la ComCom afin de prévoir en même temps d'éventuels travaux d'assainissement ou d'éclairage public. L'étude sur la possibilité de réduire l'intensité de l'éclairage public la nuit est en cours.

Il a également assisté au bureau de la ComCom, au cours duquel a été présenté le projet de mutualisation des services dans les communes de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH ; en effet, la loi du 16 décembre 2010 (dite de « réforme territoriale ») impose l'adoption d'un schéma de mutualisation, impliquant l'ensemble des communes, avant mars 2015. Les actions prévues dans le schéma de mutualisation des services devront être mises en place sur la durée du mandat. À cet effet, chaque commune est interrogée sur les services et les moyens à mutualiser entre les communes et la Communauté de communes.

Le Maire informe également les conseillers que, dans le cadre de la présentation du Gerplan à la population, une journée d'information est organisée le dimanche 12 octobre prochain, à partir de 14h00 à Hirtzbach.

18) Divers.

- a) Horaires pour les travaux bruyants.
- b) Réaménagement de 2 talus communaux.
- c) Présentation du projet « jardins partagés »
- d) Programme des travaux ONF pour l'exercice 2015
- e) Motion relative à l'avenir de la Région Alsace
- f) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau – SIAEP
- g) Commission ADAP
- h) Commission d'urbanisme
- i) AGS – avenant à la convention signée en date du 07/09/2013
- j) Présentation du Gerplan à la population – le 12 octobre 2014
- k) Licence IV
- l) Rénovation du réseau des sous-préfectures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à minuit 07.